

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2021 A 19H15**

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 20 mai 2021 à 19H15 dans la salle « l'Embarcadère ».

**Etaients présents et formant la majorité les membres suivants :** Olivier JOLY, Jean-Paul CHABANNY, François MATHEVET, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Pascale HULAIN, Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI, Jean-Baptiste CHOSSY, Pascale PELOUX, Serge GOMET, Jean-Marc BEGARD, Hervé DE STEFANO, Flora GAUTIER, Jérôme SAGNARD, Laurence MONIER, Françoise DESFÊTES, Muriel COUTURIER, Ramazan KUS, Kenzo MORINELLO, Sandra VERRIERE, Jean-Pierre BRAT, Gilles VALLAS, Carole OLLE, Julie TOUBIN

**Etaients absents :** Nathalie LE GALL, Christophe BLOIN, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Alain LAURENDON, Marie MONIER TIFFET, Carole TAVITIAN, Margaux MEYER, Gustave BARTHELEMY

**Avaients donné procuration :** Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Christophe BLOIN à François MATHEVET, Annie DE MARTIN DE VIVIES à Jérôme SAGNARD, Alain LAURENDON à Jean-Paul CHABANNY, Marie MONIER TIFFET à Flora GAUTIER, Gustave BARTHELEMY à Kenzo MORINELLO

**Secrétaire de séance :** Madame Pascale PELOUX

### **N° 2021-046 : AFFAIRES GENERALES : DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION**

Rapporteur : Olivier JOLY

Par délibération en date du 25 mai 2020, complétée par une délibération du 17 septembre 2020, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire une partie de ses attributions. A ce titre, il doit rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation.

C'est pourquoi, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes :

#### **Décision n° 2021-66 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX – GRAL**

- Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux communaux « Salle Passé Présent » sise 8, rue De Siminane de Montchal, avec l'association GRAL, aux conditions suivantes :

- A titre gratuit,
- Durée : 3 ans, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2024.

**Décision n° 2021-67 – FORMATION ACCES POUR LA CONDUITE D'ENGIN DE CHANTIER CATEGORIE E COMPLEMENT EPAREUSE ET BROYEUR FRONTAL – ADFLP**

- En application des dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique 2019, une mission de formation ACCES pour la conduite d'engins de chantier catégorie E complément épaveuse et broyeur frontal a été confiée au Groupe ADFLP, aux conditions suivantes :
  - 6 agents du Centre Technique Municipal
  - Coût : 1 060 € net

**Décision n° 2021-68 – REMBOURSEMENT DE LA BILLETTERIE - SAISON CULTURELLE "LA PASSERELLE" 2020-2021**

- Remboursement des billets du spectacle « CORDES SENSIBLES » annulé le 7 mai 2021. Les tarifs de remboursement appliqués sont conformes aux tarifs approuvés par délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020.

**Décision n° 2021-69 – REMBOURSEMENT EXONERATION DE PAIEMENT DES ABONNEMENTS DES FORAINS "NON ALIMENTAIRES" POUR LE TROISIEME TRIMESTRE DE L'ANNEE 2021**

- Exonération du règlement des abonnements du troisième trimestre 2021 pour les forains « non alimentaires » ayant subi des interdictions d'exercer leur activité au cours de l'année 2021, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

**Décision n° 2021-70 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES BARQUES**

- En application des dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, les marchés selon procédure adaptée ouverte, correspondant aux travaux d'aménagement de l'avenue des Barques ont été attribués de la manière suivante :
  - Lot n°1 « Terrassement VRD »  
Variante  
Attributaire : **TPCF – COLAS** – 42210 MONTROND-LES-BAINS  
Pour un montant de 614 743,60 € H.T
  - Lot n°2 « Espaces verts »  
Attributaire : **AU CARRE VERT** – 42230 ROCHE-LA-MOLIERE  
Pour un montant de : 36 108,50 € H.T

**N° 2021-047 : FINANCES : COMPTES DE GESTION 2020 - BUDGETS PRINCIPAL ET CHAUFFERIE PLACE GAPIAND**

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

Charline LAVOISIER, Trésorière Principale, présente les comptes de gestion 2020 du budget principal et de la chaufferie place Gapiand.

Il ressort que les comptes de gestion établis par cette dernière, sont conformes aux comptes administratifs de la Commune et du service annexe de la chaufferie place Gapiand.

Arrivée de Gilbert LORENZI à 19H45.

**1<sup>er</sup> vote : budget principal de la Commune :**

**A l'unanimité**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget principal la commune.

**2<sup>ème</sup> vote : budget chaufferie place gapiand :**

**A l'unanimité**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la chaufferie place Gapiand.

## N° 2021-048 : FINANCES : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DE LA COMMUNE ET DE LA CHAUFFERIE PLACE GAPIAND

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

**Olivier JOLY, Maire, quitte la salle à 19H55 avant les votes.**

**La présidence de la séance est assurée par Jean-Paul CHABANNY.**

VU les articles L.2121-31 et L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

### **1<sup>er</sup> vote : budget principal de la Commune :**

#### **A l'unanimité**

- **ADOPTÉ** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

### **2<sup>ème</sup> vote : budget chaufferie place gapiand :**

#### **A l'unanimité**

- **ADOPTÉ** le compte administratif du service public chaufferie Gapiand pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

**Olivier JOLY, Maire, revient dans la salle à 19H58 après les votes.**

## N° 2021-049 : FINANCES : COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE ET DE LA CHAUFFERIE PLACE GAPIAND

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

Arrivée de Jean-Baptiste CHOSSY à 20H05.

### **1<sup>er</sup> vote : budget principal de la Commune :**

#### **A l'unanimité**

- **DECIDE** d'affecter les résultats apparaissant au compte administratif 2020 de la commune tels que présentés ci-dessous :

Commune :

	En €
<i>Pour mémoire exercice précédent :</i>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 340 429.62
<b>Résultat de l'exercice :</b>	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2020	1 978 075.00
TRANSFERT EXCEDENT BUDGET EAU	144 816.00
DEFICIT	
<b><u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31 Décembre 2020</u></b>	<b>3 463 320.62</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	
* à l'apurement du déficit d'investissement	.....
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 683 689.65
<b>Solde disponible</b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	1 779 630.97
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

## 2<sup>ème</sup> vote : budget chaufferie place gapiand :

### **A l'unanimité**

- **DECIDE** d'affecter les résultats apparaissant au compte administratif 2020 du service annexe de la chaufferie place Gapiand tels que présentés ci-dessous :

#### Chaufferie place Gapiand :

	En €
<i>Pour mémoire exercice précédent :</i>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur 002)	10 514.72
<b>Résultat de l'exercice :</b> EXCEDENT 2020	9 129.32
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2020	
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE au 31 Décembre 2020</b>	<b>19 644.04</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
<b>Solde disponible</b>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	19 644.04
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

## **N° 2021-050 : FINANCES : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2020**

Rapporteur : Gilbert LORENZI

En 2020, la Commune de Saint-Just Saint-Rambert a réalisé :

- 2 acquisitions, pour un montant total de 315 157,39 €.

Aucune cession n'a été réalisée en 2020.

Le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2019.

## **N° 2021-051 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2021**

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

*Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales,*

**Par 27 voix « pour » et 4 « contre » (C. OLLE, JP. BRAT, J. TOUBIN, G. VALLAS),**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget communal, telle que proposée ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				
022-01	Dépenses imprévues	800 000,00 €		
023-01	Virement à la section d'investissement	742 530,97 €		
64111-020	Rémunération personnel titulaire	50 000,00 €		ajustement crédit
64131-020	Rémunération personnel contractuel	100 000,00 €		ajustement crédit
65888-314	Autres charges de gestion courante	7 000,00 €		ajustement crédit
678-020	Autres charges exceptionnelles	15 000,00 €		ajustement crédit
6817-01	Provisions pour créances douteuses	35 100,00 €		ajustement crédit

RECETTES FONCTIONNEMENT				
002-01	Résultat de fonctionnement reporté		1 779 630,97 €	report résultat 2020
73111-01	Contributions directes		- 40 000,00 €	ajustement crédit
7411-01	Dotation forfaitaire DGF		9 000,00 €	ajustement crédit
74127-01	Dotation nationale de péréquation		- 32 000,00 €	ajustement crédit
74834-01	Etat - Compensation au titre exon. Taxe foncière		195 000,00 €	ajustement crédit
74835-01	Etat - Compensation au titre exon. T.Hab		- 162 000,00 €	ajustement crédit
TOTAL FONCTIONNEMENT			<b>1 749 630,97 €</b>	<b>1 749 630,97 €</b>
		Dépenses	Recettes	
DEPENSES INVESTISSEMENT				
001-01	Solde exécution investissement reporté	2 705 378,52 €		report résultat 2020
020-01	Dépenses imprévues	300 000,00 €		
2031-90-243	MAIRIE - frais d'études	3 320,41 €		reports 2020
2041582-112-514	VIDEOPROTECTION-	8 463,00 €		reports 2020
2041582- 412-326	TRAVAUX TERRAINS ET SALLES SPORT	33 786,00 €		reports 2020
2041582- 822-001AP	ROUTE DE BONSON	63 942,12 €		reports 2020
2041582 -822-361	VOIRIE	31 282,41 €		reports 2020
2041582-822-409	BOULEVARD J JAURES	4 103,32 €		reports 2020
2051-020-243	MAIRIE	9 073,00 €		reports 2020
2051-314-517	AMENAGEMENT LA PASSERELLE	868,80 €		reports 2020
2111-824-104	RESERVE FONCIERE	1 350,00 €		reports 2020
2112- 822-191	TERRAIN PR ALIGNEMENT	23 355,00 €		reports 2020
2118-020-104	RESERVE FONCIERE	1 940,00 €		reports 2020
2138-824-220	BATIMENTS PR URBANISME	62 849,20 €		reports 2020
2152-822-472	MOBILIER URBAIN	5 729,38 €		reports 2020
21568-411-420	ACHAT D'EXTINCTEURS ET MATERIEL SECOURS	1 450,25 €		reports 2020
2183-020-243	MAIRIE	4 606,48 €		reports 2020
2183-025-526	POLE ASSOCIATIF	3 807,30 €		reports 2020
2183-64-475	STRUCTURE MULTI ACCUEIL	1 210,80 €		reports 2020
2188-020-243	MAIRIE	3 840,00 €		reports 2020
2188-020-319	CENTRE TECHNIQUE	2 478,00 €		reports 2020
2188-020-332	DIVERS BATIMENTS	1 378,13 €		reports 2020
2188-024-319	CENTRE TECHNIQUE	5 250,12 €		reports 2020
2188-025-526	POLE ASSOCIATIF	4 917,00 €		reports 2020
2188-112-514	VIDEOPROTECTION	5 418,00 €		reports 2020
2188-213-200	AFFAIRES SCOLAIRES	3 494,40 €		reports 2020
2188-414-358	EQUIPEMENT LOISIRS	19 030,57 €		reports 2020
2188-421-179	TEMPS PERI EDUCATIFS	20 623,36 €		reports 2020
2188-64-367	CRECHE	8 083,20 €		reports 2020
2312-026-288	AMENAGEMENT CIMETIERE	7 350,00 €		reports 2020
2312-824-361	VOIRIE	1 980,00 €		reports 2020
2312-824-465	AMENAGEMENT DES BORDS DE LOIRE	230 892,43 €		reports 2020
2313-020-319	CENTRE TECHNIQUE	7 719,60 €		reports 2020
2313-020-332	DIVERS BATIMENTS	4 135,20 €		reports 2020
2313-020-470	ACCESSIBILITE ERP	302 332,80 €		reports 2020

2313-020-483	DEMOLITIONS DE BATIMENTS	12 221,76 €		reports 2020
2313-020-518	AMENAGEMENT MAISON DES REMPARTS	164 946,38 €		reports 2020
2313-112-514	VIDEOPROTECTION	27 636,00 €		reports 2020
2313-213-201	TRAVAUX ECOLES	34 577,15 €		reports 2020
2313-314-517	AMENAGEMENT LA PASSERELLE	187 866,35 €		reports 2020
2313-322-284	MUSEE	9 328,16 €		reports 2020
2313-412-480	STADE DES UNCHATS	225,66 €		reports 2020
2313-414-326	TRAVAUX TERRAINS ET SALLES SPORT	1 914,00 €		reports 2020
2313-64-367	CRECHE	633,60 €		reports 2020
2313-64-475	STRUCTURE MULTI ACCUEIL	8 246,40 €		reports 2020
2315-020-332	DIVERS BATIMENTS	2 491,20 €		reports 2020
2315-822-001	ROUTE DE BONSON	12 377,74 €		reports 2020
2315-822-001AP	ROUTE DE BONSON	152 491,24 €		reports 2020
2315-822-361	VOIRIE	28 547,76 €		reports 2020
2315-822-409	BOULEVARD J JAURES	56 672,54 €		reports 2020
2315-822-523	PISTE CYCLABLE PONT DE LA LOIRE	10 040,00 €		reports 2020
2182-020-227	MATERIEL ROULANT-CTM	100 000,00		ajustement crédits
2313-833-332	AUTRES BATIMENTS-BATS DIVERS	177 630,97		ajustement crédits
2188-411-326	SALLES DE SPORT - matériel divers	38 000,00		ajustement crédits
2313-411-326	SALLES DE SPORT - constructions	-38 000,00		ajustement crédits
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>				
021-01	Virement de la section de fonctionnement		742 530,97 €	
1068-01	Excédent de fonctionnement capitalisé		1 683 689,65 €	affectation résultat 2020
024 01	CESSIONS		554 270,00 €	reports 2020
1338 64	JARDIN D'ENFANTS		9 824,00 €	reports 2020
1341 020	AMENAGEMENT MAISON DES REMPARTS		63 094,07 €	reports 2020
1381 314	AMENAGEMENT LA PASSERELLE		63 984,92 €	reports 2020
1382 020	AMENAGEMENT MAISON DES REMPARTS		10 000,10 €	reports 2020
1382 314	AMENAGEMENT LA PASSERELLE		20 000,00 €	reports 2020
1383 314	AMENAGEMENT LA PASSERELLE		200 000,00 €	reports 2020
1383 414	TRAVAUX TERRAINS ET SALLES SPORT		25 000,00 €	reports 2020
326	TRAVAUX TERRAINS ET SALLES SPORT		25 000,00 €	reports 2020
1383 822	ROUTE DE BONSON		94 000,00 €	reports 2020
1383 822	BOULEVARD J JAURES		141 240,00 €	reports 2020
409	BOULEVARD J JAURES		141 240,00 €	reports 2020
1383 822	AVENUE GREGOIRE CHAPOTON		78 539,00 €	reports 2020
497	AVENUE GREGOIRE CHAPOTON		78 539,00 €	reports 2020
1385 822	ROUTE DE BONSON		62 013,00 €	reports 2020
	Provisions pour dépréciation des comptes de redevables		35 100,00 €	ajustement crédit
4912-01	Provisions pour dépréciation des comptes de redevables		35 100,00 €	ajustement crédit
1641-01	Emprunts en euros - 2020		1 300 000,00	reports 2020
1641-01	Emprunts en euros soit nouvelle prévision emprunt de 1,000,000€ pour 2021		- 200 000,00	ajustement crédits
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>4 883 285,71 €</b>	<b>4 883 285,71 €</b>	

**N° 2021-052 : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CHAUFFERIE GAPIAND - EXERCICE 2021**

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

*Vu les dispositions comptables et financières du code général des collectivités territoriales,*

**A l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget chaufferie place Gapiand, telle que proposée ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			
022	Dépenses imprévues	4 800,00 €	
6061	Fournitures non stockables (énergie)	10 000,00 €	
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 844,04 €	
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			
002	Résultat de fonctionnement reporté		19 644,04 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 644,04 €</b>	<b>19 644,04 €</b>

		Dépenses	Recettes
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			
020	Dépenses imprévues	1 700,00 €	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	53 411,39 €	
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>			
001	Solde exécution investissement reporté		55 111,39 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>55 111,39 €</b>	<b>55 111,39 €</b>

**N° 2021-053 : FINANCES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 11 JUIN 2020 ACCORDANT UNE GARANTIE D'EMPRUNT A L'EHPAD MELLET MANDARD POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT**

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

Une garantie d'emprunt est sollicitée par l'EHPAD MELLET MANDARD pour la construction de son nouvel établissement.

**A l'unanimité**

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE SAINT-JUST SAINT-RAMBERT accorde sa garantie à hauteur de 45,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 608 295,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et

consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 114211 constitué de 1 Ligne du Prêt.  
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

### **N° 2021-054 : RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL POLE SANTE AU TRAVAIL, CREE AU SEIN DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA LOIRE**

Rapporteur : Jean-Paul CHABANNY

#### **A l'unanimité**

- **ACCEPTE** la proposition suivante :
  - De charger le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la décision de l'assemblée et au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023. Cette adhésion peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois.
  - Le coût d'adhésion a été établi par délibération du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire du 6 novembre 2020, pour l'exercice 2021, sur la base annuelle de 94 € (quatre-vingt-quatorze euros) par agent, dont 7 € (sept euros) de participation aux frais de gestion.
  - Cette cotisation pourra être revalorisée annuellement sur décision expresse du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'elle a été présentée, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget communal.

### **N° 2021-055 : RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MANAGER DE COMMERCE AU BENEFICE DE LA COMMUNE D'ANDREZIEUX BOUTHEON**

Rapporteur : Ghyslaine POYET

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,*

*Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales,*



### **A l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du manager de commerce à conclure avec la ville d'Andrézieux Bouthéon telle qu'elle a été présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 70 du budget communal.

### **N° 2021-056 : TRAVAUX : SERVITUDE DE PASSAGE POUR ENEDIS – LIEU-DIT « LES DANSES »**

Rapporteur : Hervé DE STEFANO

ENEDIS doit réaliser des travaux pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique lieu-dit « les Danses ».

Il y a lieu de consentir une servitude pour l'établissement de ces travaux, autorisant ENEDIS à établir à demeure une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 10 mètres.

### **A l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de servitude à conclure avec ENEDIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La séance est levée à 20H55.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 24 juin 2021.